

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
VENDREDI 4 AVRIL 2025**

Le Vendredi 4 Avril 2025 à 10h00 heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard s'est réuni sur le site du Pont du Gard, sous la présidence de Monsieur Patrick MALAVIEILLE Président de l'EPCC Pont du Gard.

Étaient présents :

Représentants Conseil Départemental du Gard :

M. Patrick MALAVIEILLE, Conseiller Départemental,
M. Alexandre PISSAS, Conseiller Départemental,
M. Patrick SCORSONE, Conseiller Départemental,
M. Vincent BOUGET, Conseiller Départemental,
Mme Muriel DHERBECOURT, Conseillère Départementale,
M. Gérard BLANC, Conseiller Départemental,

Représentants Conseil Régional Occitanie :

Mme Monique, NOVARETTI Conseillère régionale,

Représentants des Communes :

M. Olivier SAUZET, Maire de Vers Pont du Gard,
M. Nicolas CARTAILLER, Mairie de Remoulins,

Représentants de l'État :

M. Jean-Louis BIOU, Préfecture du Gard,
Mme. Aurélie HARNEQUAUX, Inspectrice des sites du Gard,
M. Philippe MERCIER, représentant UNESCO à la DRAC

Représentantes du personnel de l'EPCC :

Mme Marcela CLEMENT,
Mme Khadem BOURAS,

Personnalités qualifiées,

M. Antoine PAOLETTI, architecte des bâtiments de France
M. Éric FAVARON,

Avaient donné procuration :

M. NICOLAS a donné procuration à M. MALAVIEILLE,
M. VALLESPI a donné procuration à Mme DHERBECOURT.

Étaient absents :

Mme Bérengère NOGUIER, Conseillère Départementale,
M. Fabrice VERDIER, Conseiller Régional,
Mme Amal COUVREUR, Conseillère Régionale,
M. Jean-Luc GIBELIN, Conseiller Régional,
M. Eric DE KERMEL, personnalités qualifiées,
Mme Pascale FORTUNAT DESCHAMPS, personnalités qualifiées,

Assistaient à la réunion pour l'EPCC :

M. Sébastien ARNAUX, Directeur Général,

M. Christophe GALLE, Directeur Général adjoint,

Mme Océane DESGRANCHAMPS, responsable du service Affaires Juridiques, Achats et Gestion patrimoniale.

Mme Isabelle VIDAL, Assistante du service Affaires Juridiques et Gestion Patrimoniale

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h10.

*_o_*_o_*_o_*_o_*

Avant de commencer la séance, M. Malavieille accueille les apprentis :

- Pauline, étudiante BTS Support à l'Action Managériale
- Eléa, étudiante en formation responsable de communication
- Sacha, étudiant en BTS Aménagement paysagers
- Wyslandre, étudiante en master 2 Métier du Patrimoine et qui vient d'Haïti.

*_o_*_o_*_o_*_o_*

Secrétaire de séance :

M. Olivier SAUZET Maire de VERS PONT GARD.

*_o_*_o_*_o_*_o_*

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24/01/2025 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

*_o_*_o_*_o_*_o_*

Compte rendu d'activité du Directeur Général

M. Amaux rend compte de son activité depuis le dernier Conseil d'administration :
Il fait le point sur les travaux en préparation sur le Site :

- Mise en place d'une boutique/ accueil sur la rive droite
- Travail sur l'aménagement de l'espace partagé accueil, exposition, boutique et bistrot de la rive gauche pour la période hivernale.
- Aménagement des toilettes sur les 2 rives quasiment finalisé, investissement de 350 000€ qui permettra, entre autres, de réduire la consommation d'eau.
- Aménagement sur le parking de la rive gauche de 8 bornes de recharge de véhicules électriques soit 16 branchements. Cet aménagement a débuté avec Roland Canayer en septembre 2022 et arrive à son terme.

Mme Hamequaux intervient à ce sujet pour signaler que deux coffrets ont été implantés qui n'étaient pas prévus dans le projet. Et elle signale que pour l'exemple parce que c'est un site emblématique, elle ne pourra pas accepter la mise en service et le branchement de ces bornes tant que ce problème ne sera pas réglé.

M. Amaux continue et évoque plusieurs réunions :

- Réunion importante avec la Préfecture et les services de l'État pour discuter de la suite à donner au projet de territoire Opération Grand Site. Il est question des modalités de travail sur un projet de territoire et comment l'EPCC allait pouvoir

s'implique sur ce sujet.

- Réunion avec le Directeur du Camping « La Sousta » et le Maire de Remoulins pour créer des synergies entre les deux lieux accueillant des visiteurs qui ont besoin l'un de l'autre.
- Réunion du COS dont compte rendu sera présenté à la prochaine session.

Il présente les grands rendez-vous jusqu'à l'été :

- Exposition « Pour le respect du vivant » d'une artiste gardoise Claudine Chartreux qui travaille avec des éléments naturels, exposée au sein de l'accueil rive gauche. Le vernissage se tiendra le 17 avril à partir de 18h00.
- Lancement de la saison avec « Pâques au Pont » les 20 et 21 avril. Il signale que les économies annoncées n'ont pas été faites sur la programmation mais sur la communication qui ne se fera que par les réseaux. S'agissant d'un événement suffisamment ancré dans la mémoire des administrés, une communication de grande ampleur n'est pas nécessaire.
- Le forum des métiers de la défense et de la sécurité qui se tiendra sur le site les 25 et 26 avril avec des démonstrations de leur savoir-faire.

Mme Hamequaux intervient sur ce sujet pour demander si cet événement est autorisé.

M. Amaux lui répond que c'est vu avec la Préfecture

Mme Hamequaux souligne que sur un site classé, cela nécessite une autorisation.

M. Amaux continue sur la programmation avec :

- Gard aux chefs qui se tiendra le 8 mai, événement gastronomique qui rassemble plusieurs chefs gardois,
- Candlelight, des concerts à la bougie très prisés de mai à aout,
- Dans le cadre des 40 ans d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco 3 expositions se tiendront sur le site :
 - « Regards sur le Pont » exposition sur le regard des artistes mais aussi le regard des gens qui vivent autour de ce monument. Il y aura des œuvres, des témoignages et des objets de tout genre représentant le Monument.
 - Exposition sur le patrimoine mondial, exposition qui sera récurrente sur le site, l'idée étant de la reproduire à chaque fois qu'il sera nécessaire car il est important de sensibiliser les visiteurs aux enjeux du patrimoine mondial
 - Exposition de photos sous les alcôves du mail en rive gauche, par Raymond Depardon.
- Du 19 au 23 mai, semaine pédagogique pour découvrir l'art de la taille de pierre avec les compagnons du devoir. L'objectif est de créer une œuvre unique et le 21 mai une journée découverte de la taille de la pierre sera proposée aux visiteurs.
- Pont du G'art du 19 au 23 juin, événement qui tient à cœur à l'EPCC car c'est une vraie relation avec les écoles du secteur avec une projection des œuvres des élèves sur le monument, c'est pour les enfants et les familles un moment important.
- Cet été, un nouveau son et lumière sur le Pont dédié au thème de l'Unesco.
- Les animations des soirées d'été :
 - les mercredis soir soirées IGP,

- les mardis soir bals sur la rive droite,
- les lundis soir apéros DJ avec une musique en adéquation avec le site.
- L'EPCC a été invité par la Biennale d'architecture à Venise pour venir présenter le travail fait sur le site dans le cadre de la protection du patrimoine.
- Le Site accueillera les rencontres des communicants de l'ABFPM du 3 au 5 juin.

M. Malavieille ajoute que le 16 juin se tiendra la rencontre des acteurs culturels du Département à l'initiative du Conseil Départemental sur la restitution du schéma départemental de la culture phase 2. Il revient sur le programme estival qu'il estime être un beau programme.

* _ o _ * _ o _ * _ o _ * _ o _ *

Les rapports inscrits à l'ordre du jour sont ensuite présentés par Monsieur Malavieille.

2025-09 Approbation du Compte de Gestion 2024

Vu les articles R1431-18, R2221-50 et R2221-51 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Monsieur le Président :

- présente le compte de gestion 2024 accompagné de l'ensemble des pièces s'y rattachant, tel que dressé par le comptable assignataire de l'Établissement et dont la vue d'ensemble ci-dessous, met en évidence les différentes composantes du résultat,
- présente la reprise, dans les écritures du comptable assignataire, du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre nécessaires,
- estime qu'il y a identité de valeur entre les écritures du compte administratif 2024 du Directeur général, ordonnateur de l'Établissement et du compte de gestion correspondant du comptable assignataire.

EXECUTION BUDGET 2024	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
TITRES DE RECETTES EMIS	1 499 545,79	9 792 154,38	11 291 700,17
REDUCTIONS DE TITRES	0,00	139 900,31	139 900,31
RECETTES	1 499 545,79	9 652 254,07	11 151 799,86
MANDATS EMIS	1 515 578,37	10 702 663,62	12 218 241,99
ANNULATION MANDATS	0,00	1 116 800,44	1 116 800,44
DEPENSES	1 515 578,37	9 585 863,18	11 101 441,55
RESULTAT	-16 032,58	66 390,89	50 358,31

RESULTATS D'EXECUTION	RESULTAT DE CLOTURE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT DE CLOTURE 2024
INVESTISSEMENT	456 058,58	-16 032,58	440 026,00
FONCTIONNEMENT	111 511,65	66 390,89	177 902,54
TOTAL	567 570,23	50 358,31	617 928,54

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- ✓ De délibérer et statuer conformément aux dispositions des articles R.2221-50 et 51 du CGCT :

- o Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - o Sur l'exécution du budget 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - o Sur la comptabilité des valeurs inactives,
- ✓ De déclarer in fine que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité.

2025-10 : Approbation du compte administratif 2024 et affectation du résultat

Considérant que Monsieur le Président présente le compte administratif 2024 établi par le Directeur Général, ordonnateur de l'Établissement,

Considérant qu'après avoir rappelé que le compte de gestion 2024 dressé par le comptable est en tous points conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Considérant qu'il a rappelé de manière synthétique le compte administratif qui peut se résumer ainsi :

EXECUTION BUDGET 2024	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
TITRES DE RECETTES EMIS	1 499 545,79	9 792 154,38	11 291 700,17
REDUCTIONS DE TITRES	0,00	139 900,31	139 900,31
RECETTES	1 499 545,79	9 652 254,07	11 151 799,86
MANDATS EMIS	1 515 578,37	10 702 663,62	12 218 241,99
ANNULATION MANDATS	0,00	1 116 800,44	1 116 800,44
DEPENSES	1 515 578,37	9 585 863,18	11 101 441,55
RESULTAT	-16 032,58	66 390,89	50 358,31

RESULTATS D'EXECUTION	RESULTAT DE CLOTURE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT DE CLOTURE 2024
INVESTISSEMENT	456 058,58	-16 032,58	440 026,00
FONCTIONNEMENT	111 511,65	66 390,89	177 902,54
TOTAL	567 570,23	50 358,31	617 928,54

RECAPITULATIF	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT CUMULE EXERCICE 2023			
Excédent	456 058,58	111 511,65	567 570,23
Déficit			
RESULTAT EXERCICE EN-COURS 2024			
Excédent		66 390,89	50 358,31
Déficit	16 032,58		
RESULTAT CUMULE			
Excédent	440 026,00	177 902,54	617 928,54
Déficit			
RESTE A REALISER 2024			
Recette	91 045		91045
Dépense	453 760,97		453 760,97
EXCEDENT CUMULE (résultat cumulé - RAR)			
Excédent	77 310,03	177 902,54	255 212,57
Déficit			

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- ✓ De donner acte de la présentation du compte administratif 2024,
- ✓ De constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,
- ✓ De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- ✓ D'arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros,
- ✓ D'affecter le résultat de fonctionnement pour un montant de 177 902,54 € en fonctionnement.

M. Amaux fait constater que l'exercice de 2024 se termine par un résultat positif de 66390€. Dans le tableau du compte administratif remis sur table il pointe les deux années où l'EPCC a été en déficit, déficit qui a été équilibré par les réserves. Cet exemple démontre que le fait de maintenir une réserve permet d'anticiper les accidents conjoncturels. Il fait remarquer que ce résultat positif est aussi le résultat de la commercialisation de produits d'exploitation qui sont toujours en hausse et un travail est fait pour que ce taux d'exploitation soit toujours en augmentation. C'est aussi le résultat de plusieurs économies :

- en ressources humaines avec la stabilité de l'enveloppe y étant consacrée il souligne que si les mêmes effectifs qu'en 2017 avaient été conservés, le budget aujourd'hui serait augmenté de 1 250 000€ pour les ressources humaines.
- Il s'agit du résultat d'un travail acharné des équipes car leur travail a considérablement été modifié.
- sur le secteur de la communication 349 000€ en 2019 et 172 000€ en 2024. Il fait néanmoins remarquer que cette logique de réduction va trouver ses limites, car si on communique moins, on est moins visible et du coup on a moins de visiteurs il n'est pas non plus souhaitable de continuer dans ce sens au risque que « l'édifice s'écroule »:
- sur la programmation culturelle et la médiation. En 2024 cette enveloppe budgétaire a été sensiblement réduite et en 2025 elle sera encore réduite.

Voilà les seules marges d'économies qui peuvent être faites et il constate que là aussi on arrive au bout d'une logique. Si le résultat est positif à la fin de l'année c'est grâce à des choix stratégiques assumés. Les événements populaires sont maintenus afin que le site continue à être fréquenté pour continuer à faire des bénéfices et ainsi pouvoir protéger le monument et transmettre le savoir de ce monument.

M. Malavieille tient à souligner que la baisse en investissement culturel cela va presque à l'encontre de la raison d'être d'un établissement public de coopération culturelle. Car selon lui, si on en arrive à gérer uniquement des parkings, des toilettes et des boutiques, l'EPCC n'a plus besoin des lettres CC et cela l'inquiète. D'autant qu'aujourd'hui il y a débat la culture qui est une dépense contestée dans le contexte économique actuel. Et pourtant, il tient à rappeler que selon la loi de 1999 portant sur les établissements publics de coopération culturelle le but c'est précisément de promouvoir et développer la coopération et donc de produire des opérations culturelles voire de coproduire, de susciter, d'encourager, d'accompagner. Or il constate qu'aujourd'hui l'EPCC, n'a pas les moyens de le faire Il renvoie au débat plus global sur la question culturelle avec la tentation qui existe aujourd'hui compte tenu d'un certain nombre de problématiques de ne pas considérer la culture comme une priorité. Toutefois il assure que pour 2025 une offre culturelle sera maintenue mais il fait remarquer que si le site avait un fonctionnement qui permet de dégager plus de moyens y compris pour le territoire, ce serait mieux pour la coopération culturelle.

M. Amaux rappelle que le site a été aménagé il y a une vingtaine d'années et qu'aujourd'hui, il n'y a rien de plus normal que de projeter son avenir vers les 20 prochaines années. Nous avons la capacité de nous projeter individuellement à cet horizon. Prenons l'exemple de ces enfants qui ont aujourd'hui une dizaine d'années, ils en auront une trentaine aux environs de 2050. 2050 c'est la fameuse année posée par les accords de Paris, où les conséquences du dérèglement climatique sont connues de tous. Ils seront parents, à leur tour. C'est un nouveau regard qu'il faut porter en intégrant ces nouveaux paramètres, en posant un regard nouveau sur ces grands enjeux et pour cela l'établissement public a besoin de se réinventer. Il faut innover et pour innover il faut prendre des risques, il faut les partager, les assumer. Nous le savons dans l'univers public les prises de risque sont souvent limitées et mécaniquement c'est cette capacité à innover qui en pâtit. Car pour innover, il faut prendre des risques, il faut investir et surtout avoir une direction. Pour lui, aujourd'hui, ce sont les enjeux liés au financement de la culture qui sont posés. Il y a un problème majeur, un problème crucial c'est celui du financement de la culture. On peut avoir tous les beaux discours si nous n'apportons pas une réponse à la question du financement de la culture de manière sérieuse, nous n'y arriverons pas. Il estime que sur ce territoire nous avons une chance d'avoir un lieu qui crée de la richesse, car les visiteurs qui viennent sur le site créent de la richesse et ensuite nous pouvons légitimement nous poser la question de l'utilisation de cette richesse. Il ne s'agit pas de millions d'euros, mais dès lors que l'on peut faire face financièrement aux dépenses de fonctionnement classique (bâtiminaire, de sécurité...) et que l'on est dans une recherche de définir de nouvelles opportunités pour l'établissement public alors une possibilité de participer au financement de la culture s'ouvre. Pour cela il faut du temps, il faut réfléchir, il faut trouver des marges de manœuvre financière. Il faut un minimum de temps et si nous n'en n'avons pas ; alors on ne peut pas agir, on ne peut que subir. Ce temps de travail et de réflexion nous ne l'avons pas, souvent parce qu'il faut rentrer dans des cases, dans des appels à projets, dans un schéma, un label, dans un cadre qui correspond à ce que savent faire les administrations qui doivent développer des politiques publiques. Mais nous avons juste besoin de réfléchir, nous avons besoin d'un peu de temps pour penser, définir une stratégie, la partager. Ce temps nous ne l'avons plus. Si ici, même, au Pont du Gard, où la conscience que nos sociétés vont trop vite est un marqueur fort, si même au Pont du Gard nous ne prenons plus le temps, le temps de réfléchir pour donner du sens, si l'on ne prend plus le temps de penser l'avenir, alors nous avons collectivement, vraiment, des questions à nous poser sur l'avenir de notre pays, de notre modèle de société, sur l'avenir de nos territoires, de ces territoires qui sont gangrénés par les populismes. Nous devons apporter des réponses à ces enjeux majeurs. Ils sont posés et dans cet environnement qui est le nôtre, au pied du Pont du Gard, l'EPCC, a, aussi, des réponses à apporter.

(M. Amaux sort de la salle pour que le Conseil d'Administration puisse procéder au vote.)

Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité.

[M. Arnaux rentre dans la salle]

M. Mercier partage les préoccupations de M. Arnaux de voir cet établissement public se désengager du volet culturel, lui qui a été le premier à inaugurer la philosophie des EPCC. Il rappelle qu'il y a quelques années le site est monté en puissance de façon significative sur le patrimoine mondial avec l'écriture du plan de gestion. A cette occasion ont été ouverts des temps de réflexion avec un schéma d'ateliers thématiques participatifs qui ont permis d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion sur un territoire élargi. Il se rappelle qu'il y avait une ambition à repenser la gestion du site, pas simplement sur la zone tampon et le pont, mais sur tout le linéaire culturel de l'aqueduc et du territoire antique et il pense qu'il ne faut pas l'abandonner. Il conseille de ne pas se précipiter ni céder à la panique sur tout ce qui se présente comme obstacle ou comme accélération sur les sites du patrimoine mondial. Il rappelle que la DRAC est plutôt bien dotée en France pour soutenir l'action culturelle dans les sites du patrimoine mondial car toutes les saisons culturelles que les gestionnaires proposent sont soutenues dès lors que ça rentre dans les critères du patrimoine mondial. Et il assure le soutien de la DRAC pour organiser la réflexion, prendre le temps de faire les choses correctement. Il estime qu'il est temps de prendre le temps de réfléchir à la valorisation du territoire et avec quels partenaires. Il relate qu'ils gèrent actuellement une candidature qui va être posée dans l'Aude par l'ensemble des châteaux autour de Carcassonne. Et dans ce projet le plan de gestion dépasse l'échelle de l'arrondissement car des dizaines de communes ont été impliquées dans la candidature, c'est un territoire de projets élargi. Il explique que ça fait du bien à tout le monde parce qu'ils partagent une stratégie, une valorisation. Il tient à faire savoir qu'il se tient à la disposition de l'EPCC pour accompagner ses projets.

2025-11 Adoption du Budget Supplémentaire 2025

Il est proposé un Budget Supplémentaire 2025 prenant en compte les restes à réaliser 2024, l'affectation du résultat antérieur, le solde d'exécution de la section d'investissement et le rétablissement budgétaire en fonctionnement et investissement.

Le Budget Supplémentaire s'équilibre en totalité à 708 973.54 € HT.

Les réajustements budgétaires de fonctionnement s'équilibrent à 177 902.54 € HT :

- **Dépenses** : + 110 000.00 € chapitre 011 charges à caractère général,
- **Dépenses** : + 30 000.00 € chapitre 65 autres charges de gestion courante,
- **Dépenses** : + 30 000.00 € chapitre 66 charges financières,
- **Dépenses** : + 7 902.54 € chapitre 67 charges exceptionnelles
- **Recettes** : + 177 902.54 € R 002 résultat reporté,

Les réajustements budgétaires d'investissement s'équilibrent à 531 071.00 € HT :

- **Dépenses** : - 20 000.00 € chapitre 20 immobilisations incorporelles,
- **Dépenses** : - 75 365.67 € chapitre 21 immobilisations corporelles,
- **Dépenses** : + 172 675.70 € opérations d'équipements
- **Dépenses** : + 453 760.97 € reste à réaliser N-1,
- **Recettes** : + 91 045.00 € reste à réaliser N-1,
- **Recettes** : + 440 026.00 € R 001 solde d'exécution positif reporté,

Vous trouverez en annexe l'ensemble des mouvements affectant ce document budgétaire.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- ✓ D'adopter, par chapitre, le Budget Supplémentaire 2025 tel qu'annexé au présent rapport, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme globale de 617 928.54 € HT, répartie :
 - o En section de fonctionnement pour 177 902.54 € HT
 - o En section d'investissement pour 440 026.00 € HT

Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité.

2025-12 Révision plan pluriannuel d'investissement 2025-2028

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI), adopté lors de la délibération n° 2024-02 du 26 janvier 2024, doit être revu pour tenir compte des évolutions des différents projets de l'établissement dans la planification prévisionnelle de réalisation, à savoir :

- Le dernier volet de fouilles et de travaux de l'opération de réhabilitations du chemin des Vestiges, n°157 s'est terminé en 2024, il convient de réviser l'AP de 11 779.69 € pour régulariser les réalisations antérieures.
- Dans le cadre de la délibération n° 2025-03 constatant la clôture du mandat de la SEGARD, les autorisations de programme n° 175 et n° 176 concernant le projet de réhabilitation des espaces culturels doivent être clôturés, il convient de réviser respectivement le programme 175 de - 34 160 € et le programme 176 de - 8 329 044.93 €
- Enfin l'autorisation de programme n°181 les investissements liés à la modernisation des systèmes de sécurité du site doit être révisé de 50 000 € pour permettre d'intégrer les évolutions.

En rappel le PPI est en hors taxes.

Le PPI, tel que présenté en annexe, reprend les inscriptions en autorisations de programme, de crédits de paiement par opérations.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- ✓ D'approuver les autorisations de programmes du PPI en annexe,
- ✓ D'approuver les révisions pour un montant global de - 8 301 425,24€,
- ✓ D'approuver les autorisations de programme révisées ouvertes à concurrence de 6 785 244.93 €,

M. Amaux précise que le réaménagement du centre de congrès nécessite la réfection des sols, et de la tribune rétractable qui ne fonctionne plus. Mais il fait remarquer que quand on investit dans ce genre de travaux, on ne peut pas faire autre chose, on ne peut pas investir dans la culture. Et pourtant ces travaux sont nécessaires car ils permettent de mieux accueillir des entreprises qui viennent faire des séminaires et congrès dans un endroit unique au monde.

M. Paoletti revient sur la liste des investissements prévus et demande à quoi correspond l'investissement sur le mail.

M. Armaux lui explique que l'affichage, le mobilier et les aménagements sur le mail ne sont plus très lisibles et qu'il est envisagé l'intervention d'un artiste pour travailler sur sa cohérence ; sa lisibilité et sa mise en valeur. Ceci avant de pouvoir totalement le refaire lorsque ce sera possible de le faire.

M. Paoletti questionne aussi sur la modernisation des systèmes de sécurité.

M. Armaux répond que ce sont des caméras à rajouter ou à remplacer par des caméras mobiles. Faire en sorte de déporter la sécurité à l'extérieur notamment pour la nuit et faire en sorte que le site soit mieux surveillé en journée car maintenant il y a des moyens pour le faire.

Le Conseil d'administration prend acte de la communication de ce rapport

2025-13 Autorisation de signature de marchés publics – Travaux de rénovation de l'espace séminaire congrès

Vu la délibération n°2024-37 du Conseil d'Administration du 29 novembre 2024,

Considérant que le Directeur Général de l'EPCC doit être expressément autorisé par le Conseil d'administration à signer les marchés publics dont le montant est supérieur aux seuils des procédures européennes applicables aux marchés de fournitures et services, à savoir 221 000 € HT,

Considérant que le marché relatif aux travaux de rénovation de l'espace séminaire congrès est supérieur à 221 000€,

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- ✓ D'autoriser le Directeur Général à signer le marché relatif aux travaux de rénovation de l'espace séminaire congrès, passé selon la procédure adaptée ouverte sur le fondement des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique avec les attributaires désignés à l'issue de l'analyse des offres. Il s'agit d'un marché composé de deux lots :
 - o Lot 1 : Réfection du sol, montant estimatif : 35 000 € HT, d'une durée de 2 semaines.
 - o Lot 2 : Création d'une tribune télescopique et mobile, montant estimatif : 300 000 € HT, d'une durée de 3 ans.

Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité.

2025-14 Autorisation de demande de subvention-Rénovation et développement des espaces séminaires et congrès.

L'E.P.C.C. Pont du Gard a mis en œuvre, depuis 2004 une politique autour de l'accueil de séminaires et de congrès. Le fort potentiel spécifique au site du Pont du Gard autour

de la nature, de la culture et de la responsabilité sociale des entreprises amène l'E.P.C.C. à moderniser et développer ses équipements.

Considérant qu'une autorisation de programme à hauteur de 700 000 € est inscrite dans le budget avec deux phases :

- Modernisation du centre de congrès en Rive droite en 2025 avec un budget prévisionnel de 350 000€ HT
- Développement d'un centre de congrès en Rive gauche en 2026 d'un montant estimé à 350 000€ HT

Considérant que le budget prévisionnel de travaux est de 350 000€ HT,

Considérant qu'il est inscrit 350 000 € HT de crédits de paiement en 2025

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur général à solliciter des subventions auprès des collectivités territoriales et de l'État pour la première phase d'un montant global prévisionnel des travaux de 350000 € HT,

Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité.

2025-15 Demande de subvention – Exposition dédiée aux valeurs de l'UNESCO et de ses différents sites

Considérant que l'EPCC souhaite réaliser et présenter une exposition dédiée aux valeurs de l'UNESCO et de ses différents sites, et qu'elle sera aussi présentée de manière ponctuelle dans la salle d'accueil des visiteurs (en rive gauche). Cette exposition mettra à l'honneur les valeurs de l'UNESCO, ses grands principes, et l'exclusivité de ces biens.

Considérant que sa présentation très visuelle, attractive, porteuse de sens et d'universalisme, mettra à l'honneur le pont du Gard, les biens régionaux, français et internationaux.

Considérant que le budget prévisionnel de l'exposition est de 4 000 € HT

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- ✓ De solliciter une subvention auprès du Ministère de la Culture de 2 000 € HT soit 50% du montant global prévisionnel du coût de l'exposition,

M. Paoletti s'étonne du faible montant de l'exposition.

M. Amaux explique que c'est une exposition faite en interne par les équipes de l'établissement qui font un travail formidable car elles connaissent parfaitement leur sujet et elles savent faire des choses étonnantes avec peu de moyen. Donc le cadre et les textes sont fait par eux et il souligne que c'est la mission d'un établissement public.

M. Paoletti questionne également sur les frais occasionnés pour l'exposition Regards sur le Pont du Gard, car faire venir des tableaux qui viennent de grands musées il suppose que des coûts notamment en termes d'assurance.

M. Amaux explique que le tableau d'Hubert Robert qui est au Louvre ne peut pas être déplacé, mais il y aura la diffusion d'une interview d'un des conservateurs du Louvre spécialiste du peintre, il précise que lors de cette exposition il y aura d'autres témoignages d'artistes.

Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité.

2025-16 Modification de tarification de redevances pour l'occupation du domaine public des food trucks et stands de restauration, stands de vin (hors soirées IGP) et de brasseurs

Vu l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques, qui prévoit que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique à des fins commerciales donne lieu au paiement d'une redevance,

Vu l'article L2125-3 du Code Général de la Propriété des personnes publiques qui prévoit en outre, que la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation,

Vu la délibération N° 2024-25 du 14 juin 2024 portant sur les redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que la redevance de 300 euros votée en 2024 pour les soirées IGP est totalement adaptée à la forte fréquentation du Site et des recettes générés par ces commerçants,

Considérant qu'il est proposé sur les autres dates des deux mois d'été, mais aussi tout au long de l'année, des événements qui demandent la présence d'un ou plusieurs food trucks.

Que les fréquentations de ces manifestations, sans forcément égaler celles des soirées IGP, génèrent pour les food trucks présents des recettes adaptées:

Considérant que pour compléter les dispositifs de food place tout au long de l'année, et hors soirée IGP, l'EPCC Pont du Gard peut solliciter la présence de viticulteurs et de brasseurs (bière artisanale) pour promouvoir et vendre leurs produits.

Dès lors, il est proposé au conseil d'administration, deux typologies de tarifs de redevance d'occupation du domaine public pour les food trucks et stands, dissociés en fonction de l'ampleur des événements ainsi qu'un tarif pour les stands de viticulteurs et de brasseurs :

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'abroger la délibération n° 2024-25 du 14 juin 2024,
- D'approuver les tarifs de redevance comme suit :

Bénéficiaire de l'occupation	Typologie événement	Unité de redevance	Tarif
	Événements IGP	Par emplacement et par jour	300 €

Structure pour vente restauration (stand ou food truck)	Hors événements IGP		150€
Stand de vin ou de brasseur (de bière artisanale)	Hors événements IGP	Par emplacement et par jour	42€

Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité.

2027-17 Autorisation de signature de l'avenant 10 à la concession de service public : Modification du pourcentage de refacturation des charges récupérables de la maintenance préventive de l'alarme anti intrusion du restaurant

L'article 16.3.2 du contrat de Délégation de Service Public conclu avec la SAS PHOENIX liste les modes de calcul des diverses charges récupérables :

A l'article 16.3.2.6., il est stipulé que les frais de maintenance curative de l'alarme anti-intrusion seront refacturés au concessionnaire sur la facture adressée à l'EPCC par son prestataire.

Les frais de maintenance préventive seront, quant à eux, refacturés à raison de 25% de la facture globale adressée à l'EPCC par son prestataire à la charge du concessionnaire.

Le prestataire actuel de l'alarme anti-intrusion affiche sur sa facture globale une quote-part de 15% pour sa maintenance préventive PHOENIX.

En conséquence, il est proposé la signature d'un avenant au contrat de DSP afin de prendre en compte ces nouvelles répartitions et ce, y compris pour le calcul des charges récupérables 2024. La régularisation des montants 2024 sera effectuée sur le calcul des charges récupérables de l'exercice 2025.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'approuver les termes du projet d'avenant N°10 à la concession de service public,
- D'autoriser le Directeur Général de l'EPCC Pont du Gard à signer et à mettre en œuvre ledit avenant.

Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité.

*_o_*_o_*_o_*_o_*

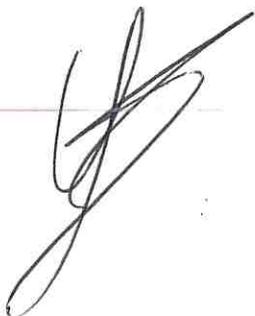
Questions diverses :

M. Pissas invite les membres du CA à l'inauguration de la chapelle de St Pierre de Castres à Tresques le 9 avril. C'est un monument inscrit sur la liste des monuments historiques. Et le 24 mai il informe qu'il y a le congrès régional des sapeurs-pompiers sur le site.

M. Malavielle fixe la date du prochain Conseil d'administration au mardi 24 juin à 10h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Le Secrétaire de séance,
M. Olivier SAUZET



Le Président de l'EPCC,
M. Patrick MALAVIEILLE

